

Département
du Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de CAMBRAI

Canton
de CAUDRY

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 JUILLET 2020**

Commune de
HAUSSY
59294

Tél. 03.27.72.03.70
Fax. 03.27.72.03.71
E-mail : haussy.mairie@orange.fr

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage de l'avis : 23/07/2020

Nombre de Conseillers :

	En exercice	19
	Présents	11
	Absents	08
Dont	Excusé	01
Dont	Non excusé	01
Dont	Procurations	06
Donc	Votants	17

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes municipale, avec un public limité à dix personnes en raison des mesures sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

Étaient présents : M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, Mme LEVREZ THERON Hélène,

Mme NECENDRE LAMAND Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoints, M. BUISSET Henri,

Mme PAVOT WIGNOLLE Fabienne, Mme BADOR Sandra, Mme CANONNE RUFFIN Marie-Laure, Mme COUSIN BERNEAUX Angélique, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. GRESSIEZ Bertrand à M. LOINTIER Gérard

Mme LEVEQUE DELCROIX Maryse à M. BOUCLY Jean-Marc, Mme PLACE LEVEQUE Gwenaëlle à M. BOUCLY Jean-Marc, Mme PAVARD GUILLEMANT Valérie à Mme PAVOT Fabienne, M. ROGER Benoit à Mme COUSIN Angélique, M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric à Mme PAVOT Fabienne

Étaient absents : M. CYHANYK Michel (excusé), M. DELACHE Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme NECENDRE Mireille

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

QUESTION N° 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2019

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	873 598.59 €
RECETTES	1 159 397.82 €
	Soit un excédent 2018 de + 285 799.23 €

Résultat de fonctionnement cumulé =

Excédent de 2018 soit 322 890.71 € - 322 890.71 € (affectation en investissement au budget primitif 2019) + 285 799.23 € = **+ 285 799.23 €**

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	235 221.95 €
RECETTES	358 829.97 €
Soit un excédent 2019 de + 123 608.02 €	

Résultat d'investissement cumulé :

Excédent 2018 soit + 266 591.52 € + excédent 2019 + 123 608.02 € = + 390 199.54 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (total des deux sections)

Fonctionnement + investissement = 285 799.23 € + 123 608.02 € = + 409 407.25 €

RESULTAT DE CLOTURE (fonds de roulement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	=	+ 285 799.23 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	=	+ 390 199.54 €
	=	+ 675 998.77 €

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE**QUESTION N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2019**

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	873 598.59 €
RECETTES	1 159 397.82 €
Soit un excédent 2018 de + 285 799.23 €	

Résultat de fonctionnement cumulé =

Excédent de 2018 soit 322 890.71 € - 322 890.71 € (affectation en investissement au budget primitif 2019) + 285 799.23 € = + 285 799.23 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	235 221.95 €
RECETTES	358 829.97 €
Soit un excédent 2019 de + 123 608.02 €	

Résultat d'investissement cumulé :

Excédent 2018 soit + 266 591.52 € + excédent 2019 + 123 608.02 € = + 390 199.54 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (total des deux sections)

Fonctionnement + investissement = 285 799.23 € + 123 608.02 € = + 409 407.25 €

RESULTAT DE CLOTURE (fonds de roulement)

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	=	+ 285 799.23 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	=	+ 390 199.54 €
	=	+ 675 998.77 €

Les résultats sont strictement identiques au compte de gestion du receveur municipal. Il est proposé d'approuver le compte administratif 2019.

Monsieur le Maire sort pour cette question et ne prend pas part au vote (ainsi que ses deux procurations).
Madame l'Adjointe aux finances soumet au vote du conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 à affecter est de + 285 799.23 €

Il est proposé de l'affecter de la manière suivante :

Affectation en réserves (compte 1068- investissement)	+ 285 799.23 €
Report en fonctionnement (compte R002)	0.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame l'Adjointe aux Finances présente aux élus le projet de budget.

Le budget primitif 2020 tel que présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 165 600.00 €	pour la section de fonctionnement
- 1 502 711.07 €	pour la section d'investissement

Une synthèse budgétaire sera prochainement diffusée. **ADOpte A L'UNANIMITE**

QUESTION N° 5 : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL TERRITORIAL AU 1^{ER} JANVIER 2020

Il y a lieu d'adopter le tableau des effectifs du personnel territorial à la date du 1^{er} janvier.

AGENTS TITULAIRES :**Filière administrative :**

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 1
- Attaché territorial 1

Filière technique :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (2 F + 3 H) 5
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 1

Filière médico-sociale :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe 1

Total personnel titulaire au 01.01.2020 **9**

Deux agents contractuelles pour les services suivants : Agence Postale Communale/Garderie Périscolaire/Médiathèque/Cantine – Adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe et adjoint administratif de 2^{ème} classe territorial.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 6 : RETRAIT DE LA DELIBERATION : DELEGUES AUPRES DU S.M.B.S.

Par délibération n° 2020-025 du 12 juin 2020, le conseil a procédé à la désignation des deux membres pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (S.M.B.S.) Or, notre Commune adhérent à la C.C.P.S , il revient au conseil communautaire de désigner par délibération les délégués chargés de la représenter auprès du S.M.B.S.

En conséquence par courrier recommandé en date du 15 juillet, reçu le 20 juillet, Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI, chargé du contrôle de légalité, demande de bien vouloir annuler la délibération susdite puisqu'elle est sans objet.

Il est donc demandé aux élus de bien vouloir acter le l'annulation de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 7 : CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Par mail du 20 juillet, Monsieur Yves COUPE de la société ORDIRESEAU de WALINCOURT-SELVIGNY a proposé le renouvellement du contrat de maintenance pour le matériel informatique au groupe scolaire pour un montant annuel de 750 € H.T (tarif inchangé depuis 2014). Le précédent contrat a été signé pour trois années en 2017.

Le prestataire intervient au moindre souci (autant de fois dans l'année que nécessaire) et connaît bien le matériel de notre école, il est proposé de signer à nouveau le contrat pour trois ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N° 8 : COMITE COMMUNAL D'ANIMATION (C.C.A.) MODIFICATION STATUTAIRE

Par délibération du 30 juin 2020, il a été décidé le maintien du C.C.A. ainsi que de ses statuts.

Toutefois, les statuts actuels font état que le président du C.C.A. sera « l'Adjoint aux Fêtes et Cérémonies ».*

Or, à compter de ce nouveau mandat, les fêtes et les cérémonies ne sont plus attribuées au même adjoint. En conséquence, il y a lieu de modifier les statuts (article 12) et de préciser que le Président du C.C.A sera l'Adjoint(e) aux Fêtes (donc pour ce mandat Madame Mireille NECENDRE).

Les autres termes des statuts restent inchangés.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 17 VOIX POUR

(00 CONTRE/00 ABSTENTION) ACCEPTE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU C.C.A.

TELLE QUE PRECISEE : Président : Adjoint (e) aux Fêtes et non Adjoint (e) aux Fêtes et Cérémonies.

QUESTION N° 9 : RENOUELEMENT DU BAIL DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le bail des logements communaux arrive à expiration au 1^{er} septembre pour le n° 15 et au 1^{er} octobre pour le n° 13 place Jean Jaurès. Il y a lieu de procéder au renouvellement de ces baux.

Le loyer de ces logements a été fixé à 320 euros par délibération en date du 23 juin 2014, lors de leur renouvellement, puis à 350 € en 2017. Il est proposé de reconduire le bail des deux logements et de passer le loyer à 360 € au lieu de 350 €, les loyers étant nettement inférieur au marché locatif.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ **CONTRAT ANIMATION REPAS DES AINES 18 octobre 2020**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame l'Adjointe aux Fêtes qui rappelle que ce sujet a déjà été débattu lors de la séance précédente.

Toutefois, en raison du changement de date du repas des aînés, du dimanche 11 octobre au dimanche 18 octobre, l'artiste qu'elle avait « réservé » n'était plus disponible.

Elle a donc dû recontacter un certain nombre d'artistes et a pu trouver un groupe disponible le 18 octobre : il s'agit du groupe musical LES WIZARDS de SAINT-SAULVE qui propose une prestation de cinq heures avec trois musiciens pour un cachet de 650 euros plus les frais de SACEM.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15, suivent les signatures des documents budgétaires et des registres.

LE MAIRE,

Jean-Marc BOUCLY